

Arrêté n° 25/507/CM

Arrêté modificatif de composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité Social Territorial

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l’avis des représentants de l’établissement ;
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation Spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté modificatif n° 24/522/CM du 23 octobre 2024 de composition du Comité Social Territorial ;
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l’élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- L'arrêté initial n° 23/179/CM du 14 mars 2023, les arrêtés modificatifs n° 23/212/CM du 5 avril 2023, n°23/276/CM du 1^{er} juin 2023, n°23/414/CM du 13 septembre 2023, n°24/121/CM du 19 mars 2024, n° 24/169/CM du 17 mai 2024, n°24/486/CM du 5 septembre 2024, n°24/550/CM du 29 octobre 2024, n°25/132/CM du 21 février 2025, n°25/196/CM du 10 avril 2025 et n°25/345/CM du 28 mai 2025 portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

La désignation en date du 17 juin 2025 de Madame Marie Christine DE PALMA en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Madame Marina RIZZON;

La désignation en date du 23 juin 2025 de Madame Isabelle LOUIS en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Madame Christèle ROUBAUD.

Pour le collège des représentants du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

La désignation en date du 11 juin 2025 par Monsieur Serge TAVANO, Secrétaire Général du Syndicat FSU, de Monsieur Cyril AUGEREAU en qualité de représentant du personnel titulaire en remplacement de Madame Frédérique BONNABESSE ;

La désignation en date du 11 juin 2025 par Monsieur Serge TAVANO, Secrétaire Général du Syndicat FSU, de Madame Frédérique BONNABESSE en qualité de représentante du personnel suppléante en remplacement de Monsieur Cyril AUGEREAU ;

La désignation en date du 20 juin 2025 par Monsieur Patrice AYACHE, Secrétaire Général du Syndicat FO, de Monsieur Eric DOGNON en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Josué KNOPPERS ;

La désignation en date du 20 juin 2025 par Monsieur Patrice AYACHE, Secrétaire Général du Syndicat FO, de Monsieur Florent VICO en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Gilles DREVES.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°25/345/CM est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- M. Martial ALVAREZ

- Mme Solange BIAGGI

- M. Guy BARRET

- M. Alain ROUSSET

- M. David GALTIER

- M. Gérard FRAU

- M. Laurent SIMON

- M. Domnin RAUSCHER

- Mme Sandra ROSSI

Suppléants

- Mme Véronique MIQUELLY

- M. Frédéric GUELLE

- M. Roland MOUREN

- Mme Emilie CANNONE

- M. Philippe GINOUX

- Mme. Laurence SEMERDJIAN

- Mme Sarah BOUALEM

- M. Patrick GHIGONETTO

- Mme Nicole JOULIA

- M. Vincent GOYET

- M. Bruno GILLES

- M. Pierre LAGET

- M. Bernard DESTROST

- M. Christian NERVI

- Mme Aima PUCCINELLI

- M. Olivier DESARNAUD

- Mme Isabelle ROHEE-SROKA

- Mme Christine VIAL

- Mme Nelly NANNERO

- Mme Florence BOUKENNA

- Mme Aurore LEROUX

- Mme Elodie LUCHINI

- Mme Marianne REINIG

- Mme Isabelle LOUIS

- M. Jean-Philippe D'ISSERNIO

- M. Vincent SENAME

- M. Loik QUEFFELEC

- Mme Laurence DARDHALON

- M. David SANCHEZ

- M. Bruno CAMINADE

- Mme Pascale PIETTA

- M. Cyrille NAUDY

- Mme Marie Christine DE PALMA

- M. Fabrice BARDISA

- M. Damien VILLECROZE

- Mme Aurore MATTEO

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- M. Patrice AYACHE (FO)

- M. Jean-François FILOSA (FO)

- M. Eric DOGNON (FO)

- Mme Magali TROSSEVIN (FO)

- M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

- M. Florent VICO (FO)

- M. Karim YAGOUB (FO)

- M. Francis ATOKO (FO)

- M. Laurent PARRINELLO (FO)

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juillet 2025
Publié le 30 juillet 2025

- Mme. Carine RIQUIER-PINET (FO)
- M. Victor PINHEIRO (FO)
- M. Olivier MOURNAUD (FO)

- M. Ahmed AINA (FO)
- M. Louis SCHLOSSER (FO)
- M. Salah BENHEMANI (FO)

- M. Cyril AUGEREAU (FSU)
- Mme Dalila BELKAMSA (FSU)
- M. Laurent BENAC (FSU)

- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (FSU)
- M. Yannick BLANC (FSU)
- M. Fabien DUMAS (FSU)

- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (FSU)
- Mme Aïssa FETIMI (FSU)
- Mme Frédérique BONNABESSE (FSU)

- Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
- Mme Leila IKHLEF (FSU)
- M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

- M. Pierre ROCHARD (FSU)
- M. Jérémy PORTE (FSU)
- M. Mohamed REKAIKI (FSU)

- Mme Sabrina BELLONI (UNSA)
- M. Michael BLAVIER (UNSA)
- Mme Maëlle BLAVIER (UNSA)

- M. Michel KROL (UNSA)
- M. Jean-Marie BOURDET (UNSA)
- Mme Diane PAGE (UNSA)

- M. Franck PAPAIN (UNSA)
- M. Bruno PORTAL (UNSA)
- Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

- Mme Dominique MACCARI (CGT)
- M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)
- Mme Immane WILD (CGT)

- M. Alain BROSSEAU (UNION)

- M. Patrick BRUCHON (UNION)

- M. Roger DOMENGET (UNION)

Article 2 :

Monsieur Martial Alvarez assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David Galtier assurera cette même présidence.

Article 3 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 juillet 2025

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juillet 2025
Publié le 30 juillet 2025